



Liberté Égalité Fraternité

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien ┌┤

Cadre réservé à l'autorité e	chargée de l'examen au cas par cas
Date de réception :	
Dossier complet le :/	
N° d'enregistrement :	
n d'enregistrement :	
Intitulé du projet	
	pe des sables de l'Albien sur la commune de Canly (60680 lse - Classement site OIV (Opérateur d'Importance Vitale).
Identification du (ou des) maître(s)	d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(
Identification du (ou des) maître(s)	d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(
Identification du (ou des) maître(s) Personne physique	d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(
	d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(Prénom(s)
Personne physique	
Personne physique	d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s
Personne physique	
Personne physique Nom	
Personne physique Nom Personne morale	Prénom(s)
Personne physique Nom Personne morale Dénomination	Prénom(s) Raison sociale Société des Eaux Minérales de St Amand
Personne physique Nom Personne morale Dénomination EMSA N° SIRET	Prénom(s) Raison sociale
Personne physique Nom Personne morale Dénomination EMSA N° SIRET 6 7 8 8 0 0 7 4 9 0 0 0 2	Prénom(s) Raison sociale Société des Eaux Minérales de St Amand Type de société (SA, SCI)
Personne physique Nom Personne morale Dénomination EMSA N° SIRET	Prénom(s) Raison sociale Société des Eaux Minérales de St Amand Type de société (SA, SCI) SAS

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
27. Forages en profondeur,17. Dispositif de captage des	a) Forages pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m
eaux souterraines	b) le volume annule prélevé est supérieur à 200 000 m3 (IOTA 1.1.1.0 - 1.1.2.0)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

U Uul W INOII		Oui	✓	Non
---------------	--	-----	----------	-----

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui	✓	Non
-----	---	-----

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet, qui permettra la mise en place d'un plan de secours du département de l'Oise, a pour objectif de créer et exploiter pour l'embouteillage d'eau de source, un forage de reconnaissance au droit du site actuel ITM sur la commune de Canly (Cf. Annexe 3 - localisation). La profondeur prévisionnelle de l'ouvrage est de -500m. Le volume de prélèvement sollicité serait de 400 000 m3/an, 1680 m3/jr pour un débit instantané de 70 m3/h. Compte tenu des caractéristiques de l'ouvrage projeté, il sera soumis à l'application de l'article L. 214.1 sous les rubriques IOTA 1.1.1.0 (Déclaration) et 1.1.2.0. (Autorisation).

La nappe d'eau profonde concernée par ce projet est celle des sables de l'Albien captive comprise entre 450m et 500m de profondeur (Code de la masse d'eau FRHG218).

Le forage de reconnaissance sera situé à 350m au Sud de la RN 31 et aucune habitation ou acitivité n'est recensée dans un rayon 500m de la zone projeté pour le forage. Aucun bâtiment d'élevage et lieu de stockage et d'épandage de produits potentiellement polluants ne sont présents.

En phase forage, la nappe des sables de l'Albien sera isolée des différents niveaux géologiques supérieurs par cimentation successives des formations du Cénomanien (Craie à silex et Craie de Rouen) et Gault (Argiles gris silteuse en alternance avec des grès calcaires).

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs sont deux ordres :

1°) Exploiter un aquifère captif répondant aux exigences qualitatives d'une appellation "Eau de source" à destination de l'embouteillage sur une nouvelle usine de production tout en bénéficiant d'une protection naturelle 2°) Contribuer à la mise en oeuvre d'un plan de secours départemental (Obligation réglementaire non réalisé à ce jour).

La nappe des sables de l'Albien captive au droit de la zone retenue pour la réalisation d'un forage de reconnaissance offre des garanties en terme de protection vis à vis de la pollution diffuse superficielle.

Le quota du SDAGE pour cet aquifère stratégique pour le département de l'Oise est de 584 000 m3/an, les objectifs du projet concerne un volume annuel de 400 000 m3.

Selon les résultats de l'étude hydrogéologique de G2H conseils, l'aquifère dans le secteur Sud Est du département est susceptible de fournir un débit d'exploitation de 150 m3/h.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

En amont des travaux de forage, une plate-forme d'une surface de 500 m2 sera réalisée sur une partie de la parcelle ZD 090 (prairie) en cours d'acquisition.

L'ouvrage de reconnaissance sera réalisé par forage à la méthode rotary et traversera les formations du Sénonien, Turonien, Cénomanien et Gault jusqu'à la cote de -450m. Ces différentes formations géologiques seront tubées en acier inoxydable 304L et cimentées par injection de coulis sous pression à leurs extrados.

La dernière phase consistera au forage et au captage de la nappe des sables de l'Albien à l'aide d'un tube crépine positionné entre -450m et -500m. L'extrados entre la crépine et les sables sera comblé par un massif de gravier siliceux filtrant.

(Voir coupe technique en annexe 8).

En phase terminale, un test de pompage sera réalisé pour déterminer les caractéristiques hydrodynamiques de l'ouvrage.

En cas de résultats qualitatifs et quantitatifs positifs, une dalle de 9m2 sera réalisée autour du forage et un local technique sera construit.

En cas de résultats négatifs à la bonne marche du projet, celui-ci sera abandonné et nous procéderons au comblement de l'ouvrage dans les règles de l'art (Coupe technique en annexe 9).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Dans sa phase exploitation, l'ouvrage sera équipé d'une pompe immergée tout inox (marque Grundfos) adaptée au débit d'exploitation de l'ouvrage pour répondre au mieux aux préconisations du SDAGE dans le cadre du plan de secours (Capacité de pompage de 150 m3/h).

En fonctionnement hors plan de secours, l'ouvrage sera exploité, après déferrisation et démanganisation de l'eau, pour l'embouteillage d'eau de source sur le site en projet au droit de l'actuel site ITM. Dans ce contexte, l'exploitation est envisagé à 70 m3/h, 1680 m3/j, soit un volume de prélèvement théorique de 403 200 m3 (Demande de prélèvement de 400 000 m3/an).

La pompe sera raccordée jusqu'à la bride de forage à l'aide de tubes inox 304L (longueur unitaire 6.10m) équipés de raccords rapides HAR2 de la société Hydro-Assistance (Doc technique en annexe 11). Elle fonctionnera sur variateur DANFOSS (AQUADRIVE FC202) entre les fréquences 30 et 50 Hz.

En tête de forage, l'ouvrage sera équipé d'un clapet anti-retour, d'un robinet de prélèvement, d'un débitmètre électromagnétique, d'une vanne de réglage, d'une sonde de température / conductivité ainsi qu'un capteur de pression. Une sonde de niveau de marque PARATRONIC (modèle MPXF) sera installée dans le forage et un filtre évent antibactérien sera installé en tête de forage (Cf. Annexe 10 - Schéma d'installation de la tête de forage). L'enregistrement des différents paramètres (débit, niveau, conductivité, température, pression) sera réalisé par la mise en place au local forage d'un enregistreur de marque JUMO, modèle LOGOSCREEN 600 (Annexe 12). Le pas de temps mis en place sera de 10 minutes.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

i La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Pour la reconnaissance :

- Dossier de déclaration préalable à la réalisation d'un forage de reconnaissance.

Pour l'exploitation :

- Dossier d'autorisation de prélèvement (Loi sur l'eau / Code de l'environnement).
- Dossier d'autorisation d'embouteillage (Code de la santé publique).
- Dossier ICPE.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
0-50m : Avant trou 660mm tubé acier 560mm et cimenté à l'extrados, 0-300m : Foration 508mm, tubé acier 406mm et cimenté à l'extrados, 0-450m : Foration 375mm, tubé Inox 304L 273mm et cimenté à l'extrados, 450-500m : Foration 222mm, crépine 168mm inox 304L fil enroulé, slot 0,5mm, Massif filtrant (1,4 - 5 mm)	

4.0				• .
46	Local	lisation	dui	araiet
1.0		iioa ci o i i	40	

fil enroulé, slot 0,5mm, Massif filtrant (1,4 - 5 mm)
Localisation du projet
Adresse et commune d'implantation
Numéro : Voie :
Lieu-dit : Sainte Corneille
Localité : CANLY
Code postal : 6 0 6 8 0 BP : Cedex :
Coordonées géographiques ^[1]
Long.: 0 2 • 4 2 , 4 4 " Lat.: 4 9 • 2 3 , 5 8 "
Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement
Point de départ : Long. : ° " Lat. : ° " " "
Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. :
Communes traversées :
Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :
ZRE Albien-Néocomien
i Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.
S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?
□ Oui ☑ Non
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?
□ Oui ☑ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7

		a été	auto	nt les différentes composantes de votre projet et orisé ? En cas de modification du projet, préciser les /après ».
5	Sensibilité environne	mer	ntale	de la zone d'implantation envisagée
i A servi chaq	fin de réunir les informations néo ces instructeurs, et vous référer lue direction régionale.	essair notam	es pou ment à	r remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de
				ous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, nvironnementales par région utiles pour remplir le formulaire.
	Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
	Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		V	
	En zone de montagne ?		V	
	Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		V	
	Sur le territoire d'une commune littorale ?		V	
	Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		V	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		V	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?		V	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		V	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques		~	
technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
Dans un site ou sur des sols pollués ?		V	
Dans une zone de répartition des eaux ?	V		ZRE de l'Albien-Néocomien Côte NGF : 80m Profondeur prévisionnelle : 500 m Nappe des sables de l'Albien captif. Code de la masse d'eau : FRHG218.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		V	Il n'y a pas de périmètres de protection de captage AEP sur la commune de Canly.
Dans un site inscrit ?		V	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		V	
D'un site classé ?		V	

Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	V		Nappe des sables de l'Albien captif (FRHG218). Prélèvement prévisionnel de 400 000 m3/an inférieur au quota du SDAGE attribué au département de l'Oise (Disponibilité SDAGE 2022/2027 de 584 000 m3/an).
Ressources	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	V		Prélèvement prévisionnel de 400 000 m3/an
Resso	Est-il excédentaire en matériaux ?	V		Les résidus de forage (Cuttings) seront éliminés par une société spécialisées et seront traités en filière spécialisées.
	Est-il déficitaire en matériaux ?		V	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol?			

Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	V		Selon les résultats de l'étude hydrogéologique de G2H conseils, l'aquifère dans le secteur Sud Est du département est susceptible de fournir un débit d'exploitation de 150 m3/h.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		V	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		V	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	V		Dans sa phase d'exploitation, le local technique occupera une surface de l'ordre de 9m² (Parcelle 090 - Section ZD - contenance 48520 m²)
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		V	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		V	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		V	Durée des travaux (Forage + pompage) estimée à 3 - 4 mois. Période de foration : A définir.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	V		Conformité avec l'Arrêté du 28/12/2010, modifiant l'arrêté du 14/03/2007 relatif aux critère de qualité des eaux de sources conditionnées.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?		~	
	Est-il source de bruit ?		V	Horaires de travail de 8h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00. Matériel répondant au nouvelles normes en terme d'émission de bruit.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?		V	
	Engendre-t-il des odeurs ?		V	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		V	
	Engendre-t-il des vibrations ?		V	Forage méthode "Rotary".
	Est-il concerné par des vibrations ?		V	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?		✓	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		✓	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		V	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	V		Rejet d'eau durant la phase d'essais de pompage - Eau chargée décantée durant la phase de développement - Après développement eau claire.
	Si oui, dans quel milieu ?	V		Le point de rejet des eaux n'est pas encore défini mais sera abordé dans le dossier de déclaration préalable à la réalisation du forage. Sur le principe , il s'agira d'un exutoire naturel (fossé, combe)

	Inc	idences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	V		Durant la phase travaux, les boues de forage seront éliminées par pompage par une société spécialisée et seront acheminées vers une filière adaptée.
		Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	V		Les déchets de chantier "DIB" seront recueillis et éliminés vers une filière adaptée.
·	Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		V	
	Patrimoii de vie/Po	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?		V	Actuellement aucun bail agricole n'est signé pour l'exploitation de la parcelle concernée par le projet. Seule la zone sur laquelle sera implantée le forage de reconnaissance ne pourra plus être exploitée à des fins agricoles.
6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ? □ Oui ☑ Non Si oui, décrivez lesquelles :					

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?		
	□ Oui ☑ Non	
	Si oui, décrivez lesquelles :	
6.4	Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des	
inci	dences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables	
	En cas d'abandon de l'ouvrage, l'ouvrage sera obturé selon les règles de l'art, par une société de forage spécialisée	
	selon la coupe technique prévisionnelle d'obturation jointe (Annexe 9).	
65	Description le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être	
	Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être nues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur	
rete	Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être nues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement	
rete l'en étud	nues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement diés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u>	
rete l'en étud	nues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement	
rete l'en étud	nues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement diés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u>	
rete l'en étud	nues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement diés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u>	
rete l'en étud	nues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement diés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u>	
rete l'en étud	nues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement diés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u>	
rete l'en étud	nues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement diés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u>	
rete l'en étud	nues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement diés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u>	
rete l'en étud	nues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement diés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u>	
rete l'en étud	nues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement diés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u>	
rete l'en étud	nues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement diés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u>	
rete l'en étud	nues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement diés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u>	
rete l'en étud	nues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement diés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u>	
rete l'en étud	nues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement diés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u>	
rete l'en étud	nues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement diés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u>	
rete l'en étud	nues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement diés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u>	
rete l'en étud	nues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur vironnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement diés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. <u>Il convient de</u>	

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il convient de rappeler qu'à ce stade d'avancement du projet, il s'agit de créer un ouvrage de reconnaissance qui si les résultats quantitatifs et qualitatifs s'avèrent satisfaisants donneront lieu à une poursuite.

Au regard de la faible emprise au sol, de l'environnement immédiat et des différentes démarches administratives futures à réaliser (Autorisation de forage, autorisation de prélèvement et autorisation d'embouteillage), notre projet ne nous semble pas nécessiter pas une évaluation environnementale à ce stade.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet					
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	✓			
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.				
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	✓			
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	✓			
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	/			
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	V			
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.				

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

(i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet			
1			
2			
3			
4	Annexe 8 : Coupe technique et géologique / Annexe 9 : Coupe technique de comblement Annexe 10 : Schéma d'aménagement tête de forage / Annexe 11 : Doc. colonne HAR2 Annexe 12 : Doc. enregistreur JUMO / Annexe 13: Localisation de l'implantation de principe du forage	✓	
5	Annexe 14 : Situation du projet / zones NATURA 2000 Annexe 15 : Situation du projet / ZNIEFF Annexe 16 : Situation du projet / sites inscrits et classés	V	

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ✓

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ✓

Nom FIGL	
Prénom Florent	
Qualité du signataire Ingénieur hydrogéologue	
À Saint Amand les Eaux	
Fait le 2 0 0 2 2 0 2 4	Signature du (des) demandeur(s)

Signature du (des) demandeur(s)